



Qu'est-ce qu'il faut savoir au sujet de la CONJUN?

05 mars 2015

Leading Sponsor



Sponsors







1.	Wer ist die JUKON?	3
2.	Was macht die JUKON?	4
3.	Wie wird abgestimmt?	5
4.	Was sind die Aufgaben der Juniorenverantwortlichen?	6

La CONJUN – qui est-ce?

- La CONJUN regroupe les responsables des juniors des 19 Associations régionales
- La CONJUN siège une à deux fois par an
- Le comité de la CONJUN se réunit 2 à 3 fois par an pour préparer les séances de la CONJUN. Il compte entre 3 et 5 membres
- Le président et les membres du comité sont élus chaque année par la CONJUN. Seuls les responsables des juniors des Associations régionales sont éligibles.

Que fait la CONJUN?

- La CONJUN définit le contenu du règlement NP1 et décide de la répartition des subventions de Swiss Tennis (CHF 300'000 par an) sur les Associations régionales. Les montants distribués doivent obligatoirement être investis dans l'encouragement des juniors
- La clé de ventilation des subventions de Swiss Tennis (CHF 300'000) est définie par la CONJUN elle-même
- Les responsables des juniors représentent leurs Associations régionales respectives
- Les responsables des juniors peuvent à tout moment intervenir devant la CONJUN au nom de leur AR. A la demande d'au moins 8 membres, la CONJUN peut être convoquée en séance extraordinaire
- Dans le domaine de l'encouragement de la relève de Swiss Tennis, la CONJUN a le droit d'être entendue et de participer à l'élaboration de toute modification du règlement

Quelles modalités régissent les votations?

- En cas de votations, les décisions sont prises à la majorité simple des Associations régionales présentes.
- Les voix sont attribuées aux Associations régionales en fonction de leur taille de la manière suivante:

Association	Voix
Zürich	3
Ostschweiz, Zürichsee/Linth, Aargau, Zentralschweiz, Bern, Basel, FRiJuNe, Vaud, Valais	2
Graubünden, Thurgau, Schaffhausen, Solothurn, Biel, Berner Oberland, Zug, Genève, Ticino	1
Total Voix	30

Quelles sont les tâches des responsables des juniors?

- Définir et actualiser le concept PE de la région sur la base des directives du concept NP1
- Communication avec les juniors, les entraîneurs et les parents
- Constituer le cadre et coordonner les entraînements
- Utiliser les fonds NP1 à bon escient dans le cadre de la PE
- Participation aux séances de la CONJUN (il est possible de se faire représenter par une personne qualifiée et motivée)
- Contrôle de la liste NP1 et corrections envoyées au président de la CONJUN dans les délais
- Informer les joueurs NP1 de leur sélection



Merci beaucoup!

Leading Sponsor



Sponsors

